

Canton de Créon

Commune de
Lignan de Bordeaux

Session ordinaire

Convocation

24/01/2023

Conseillers :

En exercice	15
Présents	13
Votants	14



**Compte-rendu du Conseil Municipal
de la commune de Lignan de Bordeaux
Séance du 02 février 2023**

L'an deux mil vingt deux, le quinze décembre à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune de Lignan de Bordeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BUISSERET Pierre, Maire.

Présents : M. BUISSERET Pierre Maire, Mmes CHAMPARNAUD Valérie, MARK Françoise, MEERNOUT Linda, MENUT-CHRISTMANN Anne-Sylvie, GRAVOUEILLE Aurélie, LE CORRE Suzanne, SIYAH Julie, MM : ALBUCHER Joël, CANTILLAC Jacques, CHAUVINEAU Benoît, DIAS Michel, BERTOLINI Gilles

Absents excusés : M. PEULT Jacques qui donne pouvoir à M. DIAS Michel, M. GAMON David.

Secrétaire de séance : M. CANTILLAC Jacques

Approbation du Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2022

Monsieur le Maire rappelle les principaux points abordés lors du précédent Conseil municipal et soumet au vote le compte-rendu qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

TARIF SALLE POLYVALENTE MODIFICATION FORFAIT MENAGE ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2015-12-10-07

FORFAIT MENAGE

Un état des lieux entrant et sortant sera réalisé pour chaque location. Pour toutes les locations, à la restitution de la salle, l'ensemble du matériel doit avoir été remis sur place, un nettoyage complet des lieux occupés (salle polyvalente, local traiteur, sanitaires) doit avoir été effectué au préalable. Si ce n'était pas le cas, une indemnisation forfaitaire de 200 euros sera demandée.

SALLE POLYVALENTE La salle traiteur est mise à disposition dans le cadre de cette location

Pour les habitants de Lignan * location une fois par an au tarif préférentiel

- pour une journée, le tarif est de 183 € l'été et 216 € l'hiver du 1^{er} octobre au 31 mars
- pour un week-end, le tarif est de 295 € l'été et 328 € l'hiver du 1^{er} octobre au 31 mars

Un chèque de caution de 780 € sera demandé lors de la location de la salle polyvalente ainsi que l'assurance responsabilité civile.

Pour les personnes hors Lignan

- pour une journée, le tarif est de 425 € l'été et 468 € l'hiver du 1^{er} octobre au 31 mars
- pour un week-end, le tarif est de 680 € l'été et 723 € l'hiver du 1^{er} octobre au 31 mars.

Un chèque de caution de 780 € sera demandé lors de la location de la salle polyvalente ainsi que l'assurance responsabilité civile.

Matériel mis à disposition des locations

- Tables rectangulaires (310x70) 11 tables - 12 pers/table
- Chaises bois et bleues 68 bois 120 bleues
- Petites tables rectangulaires (110x70) 24 tables

Matériel à louer sur place pour un montant forfaitaire de 50 €

- Tables rondes (diamètre 1,50 m) 12 tabl-8/10pers/tabl
- Assiettes, couverts, verres et carafes

Pour les associations de Lignan

1ere catégorie : cette catégorie concerne les associations :

- Qui s'appuient sur des bénévoles pour leur fonctionnement et requèrent l'utilisation de la salle polyvalente ou de sport pour l'activité concerné **Gratuité**
- Deux utilisations gratuites de la salle polyvalente hors activité de base (pour l'organisation de leurs AG par exemple) **Les suivantes 85 euros/jour**

Exemple : Danse, sections de l'USL , Rando, Culture en Vrac, AREL, APEEL, ACCA, club de l'amitié.....

2ème catégorie : cette catégorie concerne les associations :

- Qui sont animés par agents rémunérés ou organisent des activités commerciales bénéficient de la salle polyvalente au prix **85 euros/jour**

Exemple : MAM, Amarillyne, Livres.....

- Sauf action particulière soutenue par la mairie

3ème catégorie : les associations de l'intercommunalité, après accord Maire, peuvent d'une manière générale utiliser la salle polyvalente rentrant dans la 1^{ère} catégorie au prix de **85 euros/jour**

Utilisation exceptionnelle des salles communale par des particuliers dans le cadre de de la promotion auprès du public d'une activité professionnelle ou d'intérêt collectif

Mise à disposition de la salle des associations ou exceptionnellement de la salle polyvalente, sur justificatif de l'activité et après accord du Maire, **15 euros/demi-journée (3h00 maximum)**

REMBOURSEMENT DE FRAIS A M. LE MARIE : ACHAT DE RADIATEURS D'APPOINT POUR L'ECOLE

Suite à une panne de la chaudière de l'école maternelle survenue le 20 janvier dernier, et afin d'assurer la continuité du service en l'absence de certitude quant à la réparation de ladite chaudière, M. le Maire a pris la décision d'acheter des radiateurs d'une puissance suffisante pour maintenir des conditions favorables à l'accueil des enfants de l'école maternelle.

Le seul fournisseur disposant de matériel adéquate et en stock suffisant dans un périmètre raisonnable s'est avéré le magasin situé à Artigues (33370) de la société BricoDépôt. Or, la commune ne disposant pas de compte client dans ce magasin, et la création d'un compte nécessitant un délai de 8 jours, M. le Maire a réglé à ses frais la somme de 251, 60 euros à la société BricoDépôt pour l'achat de 4 radiateurs d'appoint à bain d'huile d'une puissance nominale de 2500W destinés à l'école maternelle.

Entendu ce qui précède, Le Conseil Municipal,

Décide de rembourser M. le Maire (Pierre Buisseret) à hauteur des frais engagés pour l'achat des radiateurs pour l'école maternelle J.R GUILLOT soit 251.60 euros.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT ET DES FONDS EUROPEENS POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

La commune de Lignan de Bordeaux souhaite supprimer le gaspillage énergétique dans les bâtiments communaux à savoir la Mairie, la salle de sport, la salle polyvalente, salles réservées aux associations et école J.R GUILLOT.

Ce projet fait suite à un diagnostic des dépenses en matière d'énergie et d'isolation thermique des bâtiments communaux effectué par la municipalité en partenariat avec le SDEEG 33 (repris dans le PCAET en action 4).

L'objectif de cette phase du programme s'inscrit très clairement dans l'ambition de la loi ELAN et dans le cadre de la feuille de route du PCAET de l'Entre Deux Mers. Il a pour finalité la réduction des dépenses énergétique est de cibler les principales failles énergétiques des différents bâtiments de communaux et de proposer des solutions simples et concrètes pour les traiter de façon efficace, adaptée à la fréquence d'utilisation des différents lieux et compatible avec le budget dont dispose la commune pour cette opération.

Ainsi afin de réduire de manière globale les dépenses énergétiques de la commune, considérant le diagnostic effectué, la commission travaux de la commune a retenu les actions suivantes, qui constitue la deuxième phase de travaux, pour les bâtiments communaux :

- Remplacement des dispositifs de chauffage énergivores,
- Remplacement des éclairages existants par des éclairages équipés en LED,
- Rénovation et/ou remplacement des huisseries les moins étanches.

Le montant prévisionnel des travaux est de 124 679 euros H.T.

Ce programme de travaux va permettre de baisser les dépenses énergétiques car celui-ci est lancé en coordination avec une démarche collective visant à modifier les comportements. Ce travail a été engagé avec tous les utilisateurs de locaux et une charte a été signée avec les toutes les associations. Ces travaux sont urgents car nous avons engagé un travail sur le comportement et que nous devons être cohérent en portant une attention particulière à la qualité des locaux mis à disposition. La baisse attendue est, a minima, de 30 %.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'un soutien de l'Etat au titre de *l'axe 1, Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux*, du fonds vert et éventuellement de fonds européens.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire,
Autorise Monsieur le Maire à déposer toute demande, auprès des services concernés, pour bénéficier de subventions au titre du fonds verts, et des fonds européens pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux,
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

L'ordre du jour étant achevé la séance a été levée à 20 h 00.